

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 22

votants 33

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

le 13 MARS 2024

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 06 mars 2024

PRÉSENTS :

Mmes. S. PONCHON, A. JARILLO, ML. ANZALONE, M. LUCIANI-RIPETTI,
Mrs. E. CHAUVET, PH. MARTIN, JP. SEISSON, C. AMIEL,

Mmes I. MILLET, S. COMBE, S. LAMBERT, MD. PAGES, N. AUBERT

Mrs. D. CHAMBON, M. TEISSIER, B. CLARETON, L. IMBERT, C. ALLEMANY, L. CONSOLIN,
C. LABARDE, M. LOMBARDO

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et Mrs. A. SALZE (pouvoir à ML. ANZALONE), C. PTAK (pouvoir à PH. MARTIN),
N. BOUABDALLAH (pouvoir à M. MARTEL), F. MOURET (pouvoir à C. ALLEMANY), D. MAHUET
(pouvoir à I. MILLET), C. CHAUVET (pouvoir à L. IMBERT), L. ROQUEPLAN (pouvoir à A. JARILLO),
S. DIET (pouvoir à MD. PAGÈS), R. THIERS-SIMON (pouvoir à L. CONSOLIN), B. REYNÈS (pouvoir
à M. LOMBARDO), C. BARRY (pouvoir à C. LABARDE),

Secrétaire de Séance : Solange PONCHON

**20240313 - 03/PERS01. CREATIONS - TRANSFORMATIONS ET SUPPRESSIONS DE
POSTES PERMANENTS AU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Conformément à l'article L313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

**1. Créations - Transformations - Suppressions de postes au 18 mars 2024 suite aux
mouvements de personnel**

SUPPRESSION DE POSTES			CREATION DE POSTES		
Nombre	Cat.	Grade	Nombre	Cat.	Grade
1	B	Technicien principal 2 ^{ème} classe - TC	1	B	Technicien territorial - TC

**2. Créations - Transformations - Suppressions de postes au 25 mars 2024 suite aux
mouvements de personnel**

SUPPRESSION DE POSTES			CREATION DE POSTES		
Nombre	Cat.	Grade	Nombre	Cat.	Grade
1	A	Attaché territorial - TC	1	B	Rédacteur territorial - TC

Vu l'examen de ce dossier en commission du Personnel le 29 février 2024,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE ces créations, transformations et suppressions de postes permanents au tableau des effectifs.

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 15 mars 2024

LE MAIRE
Marcel MARTEL

